
VERS L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS COMMUNS
Priorités en matière de développement international et d'aide humanitaire pour
le nouveau gouvernement

Janvier 2016

***Résumé :** Le présent mémoire traite de certains des enjeux prioritaires de développement international et d'aide humanitaire ainsi que des questions d'orientation stratégique auxquels les organisations de la société civile (OSC) ont fait face ces dernières années. Chaque enjeu est brièvement présenté, puis on expose les progrès réalisés et les difficultés qui subsistent. Enfin, sont proposées des mesures concrètes qu'Affaires mondiales Canada (AMC), en collaboration avec les OSC, pourrait prendre pour faire avancer ces dossiers, soit cinq recommandations pour les cent premiers jours et cinq autres pour la première année. Le CCCI croit que ces mesures accroîtraient la capacité des OSC à réaliser leur plein potentiel à titre d'acteur indépendant du développement à part entière. L'établissement d'un partenariat stratégique entre AMC et le CCCI contribuerait à l'atteinte de ces objectifs.*

1. Politique de partenariat avec la société civile
pour le développement international et l'aide humanitaire

Aperçu

La [Politique de partenariat avec la société civile pour le développement international et l'aide humanitaire](#), lancée en février 2015, a marqué un [tournant décisif](#) dans la relation entre le secteur et le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) d'alors. Élaborée à la lumière d'une consultation menée auprès de la société civile, cette politique a établi neuf objectifs clairs encadrant la façon dont le gouvernement interagit avec celle-ci. La politique définit également les OSC comme des acteurs indépendants du développement dont le travail est guidé par des valeurs qui leur sont propres (les [Principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC](#) et les [principes humanitaires](#)); elle reconnaît aussi le rôle que les gouvernements ont à jouer dans la [création d'un environnement propice](#) grâce auquel la société civile réalisera son plein potentiel. Enfin, la politique prévoit une évaluation annuelle de sa mise en œuvre, à laquelle seront convoquées les OSC. Dans la foulée, le CCCI a défini une [série de jalons](#) et d'indicateurs qui serviront à mesurer le progrès réalisé au cours des cinq premières années – il produira d'ailleurs un rapport peu avant la première évaluation. La publication du plan de mise en œuvre d'Affaires mondiales Canada (AMC) faciliterait également le processus.

VERS L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS COMMUNS

En février 2015, le gouvernement a également annoncé la création d'un conseil consultatif du ministre du Développement international, une nouvelle structure visant à définir l'engagement du Canada en matière de développement durable selon une vision multisectorielle. Le conseil n'a toujours pas été formé.

L'établissement d'un [nouveau partenariat stratégique avec le CCCI](#) contribuerait à faire progresser ces dossiers – et ceux que nous aborderons ci-dessous – et renforcerait les capacités et l'efficacité de la communauté canadienne du développement international et de l'aide humanitaire.

Premiers 100 jours : Former le conseil consultatif, au sein duquel seront entre autres représentés le CCCI, les conseils provinciaux et régionaux, les jeunes, les travailleurs, les villes et les organisations environnementales.

Première année : Faire le bilan de la mise en œuvre de la Politique de partenariat avec les OSC et collaborer à sa mise en pratique avec la société civile.

Établir un partenariat stratégique avec le CCCI.

Environnement propice pour la société civile

Depuis 2008, les gouvernements s'emploient à créer un environnement propice pour la société civile, [une condition préalable pour que les OSC exercent leur rôle d'acteur indépendant du développement](#). Malgré cela, la marge de manœuvre des OSC s'est considérablement rétrécie, à la fois à [l'échelle internationale](#) et au [Canada](#). Au pays, les OSC ont subi des vérifications de l'activité politique, des retraits de financement, de la diffamation et d'autres actes d'intimidation qui ont entravé bon nombre de leurs activités; le gouvernement libéral s'est résolu à redresser cette situation, et le CCCI appuie fermement cet engagement. Sur la scène internationale, le Canada a joué un rôle plus positif, [défendant les droits et les libertés fondamentaux](#) des OSC des pays en développement, et assumant la présidence du [Groupe de travail sur l'habilitation et la protection de la société civile](#) de la Communauté des démocraties. Cet engagement transparaît dans la Politique de partenariat avec les OSC.

Un certain nombre de [dispositions](#) de la législation et des politiques nationales restreignent les activités des organismes de bienfaisance œuvrant à l'étranger et complexifient leur financement par des fondations charitables. Dans un [rapport](#), le [Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement](#) a défini trois éléments essentiels à l'environnement propice : la reconnaissance des droits et des libertés fondamentaux, ainsi que des politiques et des lois qui assurent leur respect; la possibilité d'instaurer un dialogue institutionnalisé et d'exercer une influence sur les politiques, au moyen d'un accès à l'information qui facilite la participation éclairée; et des mécanismes de financement convenant à l'éventail diversifié des OSC. Ces trois éléments sont primordiaux pour que celles-ci puissent apporter une contribution durable à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), comme le mentionne un [rapport de 2015 du groupe de travail du Centre d'études en politiques internationales](#).

VERS L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS COMMUNS

Premiers 100 jours : Organiser un dialogue entre AMC, le ministère des Finances, l'Agence du revenu du Canada et les organismes de bienfaisance canadiens œuvrant à l'étranger pour qu'ils discutent de la nature de ces organismes et des réalités du travail de terrain dans les pays en développement ou dans des situations d'urgence humanitaire.

Première année : Réaliser une analyse plus approfondie de l'environnement propice aux sociétés de bienfaisance canadiennes œuvrant à l'étranger, qui porterait sur les politiques de réglementation, les mesures juridiques et fiscales, les mécanismes de financement et de reddition de comptes, ainsi que sur les critères des programmes, afin de modifier les dispositions actuelles.

Vers un financement mieux adapté aux besoins

La nouvelle Politique de partenariat avec les OSC prévoit la mise sur pied de « mécanismes de financement prévisibles, équitables, souples et transparents ». C'est là un tournant majeur. En 2010, le gouvernement avait adopté un mécanisme d'appel de propositions pour le financement accordé par la Direction générale du partenariat, délaissant un modèle qui avait favorisé des partenariats durables axés sur les programmes et les besoins. Ce nouveau [mécanisme visait à simplifier le processus de demande](#), à réduire le fardeau administratif et à améliorer la prévisibilité du financement. Il a plutôt été synonyme de retards de financement, de [déclin global des fonds accordés aux OSC](#), de décisions nébuleuses et, comme l'a révélé une évaluation initiale, d'un [parti pris évident pour les grandes et moyennes organisations](#). À plus long terme, il appert que le mécanisme a eu [des répercussions profondes et néfastes](#) sur la capacité des OSC canadiennes et de leurs partenaires à assurer la prestation de leurs programmes sur le terrain. Ces deux dernières années, le MAECD a pris d'importantes mesures pour corriger certaines de ces failles, notamment en rétablissant le financement octroyé aux organismes de coopération volontaire, aux conseils provinciaux et régionaux et aux [Stages internationaux pour les jeunes](#), et en approuvant un nouveau créneau de financement adapté aux besoins, axé sur la démocratie et la saine gestion publique. Les conseils provinciaux et régionaux ont par ailleurs engagé des pourparlers avec AMC pour établir un créneau de financement décentralisé, dont ils assureraient la gestion et qui ciblerait les petites et moyennes organisations du pays. Un document de travail du CCCI, élaboré de concert avec ses membres, propose d'autres mécanismes de financement, qui maximiseraient les retombées du travail des OSC sur le terrain, et leur fourniraient le financement plus adapté, transparent, prévisible, efficace et souple dont elles ont besoin.¹ Les ententes et les exigences contractuelles – feuilles de temps, politique relative aux [frais généraux](#), partage des coûts, contributions en nature, etc. – posent de plus en plus problème aux OSC, si bien qu'elles sont également au cœur des discussions avec les représentants d'AMC et des recommandations qui leur sont présentées.

Premiers 100 jours : Lancer un créneau pilote de financement décentralisé ciblant les petites et moyennes organisations.

¹ Le document sera disponible au début de 2016.

VERS L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS COMMUNS

Première année : En collaboration avec la société civile, élaborer et mettre à l'essai divers mécanismes de financement, y compris certains fortement axés sur les programmes et les besoins; proposés par les Partenariats pour l'innovation dans le développement, ces mécanismes répondraient aux propositions du CCCI sur les modalités de financement.

Entamer un dialogue sur les problèmes de financement avec les directions bilatérales et multilatérales.

Engagement du public

Activité incontournable, l'engagement du public (EP) constitue l'une des plus importantes contributions qu'apportent les OSC au programme de développement international du Canada, ce que reconnaît la nouvelle Politique de partenariat ainsi qu'un rapport de l'OCDE, [Partenariat avec la société civile : 12 leçons tirées des examens par les pairs réalisés par le CAD](#). En somme, les initiatives d'EP sensibilisent les Canadiens, changent leurs attitudes, améliorent leur compréhension des enjeux, et les incitent à devenir des citoyens du monde et à poser des gestes concrets. Depuis 2013, le CCCI s'efforce de faire mieux connaître le secteur du développement international et de l'aide humanitaire, en [faisant la lumière sur l'envergure de cette communauté au Canada](#), et en redéfinissant son discours. En mars 2016, nous lancerons d'ailleurs une nouvelle trousse de communication destinée à nos membres et aux autres OSC.

Nonobstant ces efforts, la promotion de l'engagement du public au Canada n'a pas été chose facile ces dernières années. En 2010, l'abolition soudaine de la disposition permettant de consacrer à l'EP 10 % du budget octroyé par la Direction générale des partenariats avec les Canadiens, et l'élimination de mécanismes de longue date offrant un financement adapté aux besoins en matière d'EP (comme le Fonds autonome d'engagement du public, l'Initiative Médias de masse et l'Initiative le monde en classe), ont eu [des répercussions très néfastes](#) : elles ont affecté la capacité des OSC canadiennes à sensibiliser les Canadiens et à tisser des liens concrets et durables avec ceux-ci.

Bien que le gouvernement ait réintroduit l'allocation de 10 % dans les appels de propositions lancés l'an dernier et qu'il ait établi des partenariats d'EP stratégiques avec de grandes OSC et les conseils provinciaux et régionaux, il n'y a toujours pas de programmes autonomes favorisant plus globalement la cause. Vu l'introduction des objectifs de développement durable (ODD) universels, qui pourraient transformer la façon dont nous présentons le développement, nous avons une occasion rêvée de former une nouvelle génération de Canadiens actifs, informés et mobilisés. Mais pour vraiment y parvenir, nous devons compter sur un cadre holistique s'appuyant sur les leçons d'hier pour construire l'avenir. Un document de discussion du CCCI, développé en collaboration avec les membres, met l'accent sur l'engagement du public comme étant un des éléments centraux du programme de développement international du Canada; souligne le rôle unique et efficace joué par les OSC canadiennes dans la mobilisation des canadiens; et propose un partenariat renouvelé avec Affaires mondiales du Canada pour un financement de programmes d'engagement du public qui soit diversifié, prévisible et a long terme.²

² Le document sera disponible au début de 2016.

VERS L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS COMMUNS

Premiers 100 jours : Dans la foulée des ODD, lancer un processus de consultation national éclairé et constructif en vue de définir une stratégie et un plan d'action pour l'engagement du public. Cette stratégie et ce plan d'action doivent remettre l'EP au cœur du programme de développement international du gouvernement, établir une vision commune et fournir des indicateurs clairs pour la suite des choses.

Première année : Vu l'introduction des ODD, et conformément à la stratégie et au plan d'action pour l'EP, mettre à l'essai une gamme de créneaux de financement pluriannuel et prévisible pour un éventail de programmes et d'activités correspondant à la vocation des diverses organisations du pays.

2. Objectifs de développement durable

Les objectifs de développement durable (ODD) transformeront la coopération au développement international : les prochains efforts, au pays comme à l'étranger, seront axés sur la société, l'environnement, l'économie, la paix et le partenariat. Les ODD reposent sur une approche complète et intégrée des enjeux actuels et naissants; notre réponse doit conséquemment sortir des sentiers battus. La poursuite des ODD de l'Organisation des Nations Unies est l'une des [grandes priorités](#) du Canada et du monde, et requerra un engagement de taille. Pour atteindre ces objectifs, le Canada devra privilégier une approche intégrée et multisectorielle qui sollicite non seulement tout le gouvernement, mais aussi tout le pays. Il faudra donc placer le développement durable au centre du travail de chacun, comme le gouvernement a réussi à le faire pour la lutte contre les changements climatiques. Le Canada devra en outre élaborer une stratégie et un plan d'action pour définir la façon dont nous appliquerons collectivement les ODD, et ce, à la lumière de consultations menées auprès d'un vaste éventail d'intervenants œuvrant au pays et à l'étranger, et des engagements de ces derniers.

Premiers 100 jours : Former un groupe de travail interministériel, coprésidé par Affaires mondiales Canada et Environnement et Changement climatique Canada, pour mettre en œuvre les ODD.

Première année : Sous la houlette de ce groupe de travail, rédiger, en prévision du Forum politique de haut niveau de 2016, une ébauche de plan d'action et de stratégie pour la mise en œuvre des ODD au pays et à l'étranger. Cette ébauche servirait de fondement à des consultations nationales constructives menées en temps opportun auprès des principaux intervenants, ainsi qu'à une nouvelle Stratégie fédérale de développement durable pour 2030.

3. Secteur privé et développement

Le secteur privé joue un rôle clé dans le développement, rôle qui peut prendre diverses formes. Grosso modo, les intervenants de ce secteur peuvent être définis par leur taille (microentreprises, petites et moyennes entreprises et grandes multinationales) et par leur origine géographique (Canada, pays en développement ou multinationales). [Une recherche menée par le CCCI](#) montre que les OSC canadiennes

VERS L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS COMMUNS

œuvrant pour le développement international collaborent depuis des décennies avec ces différents acteurs du secteur privé. Cette collaboration se fonde principalement sur quatre approches : un travail de plaidoyer pour l'amélioration des politiques et des pratiques des entreprises, ainsi que pour la réglementation de leurs activités, ce travail ciblant principalement des sociétés canadiennes et multinationales; un dialogue visant à rehausser les normes, qui encore une fois vise surtout les sociétés canadiennes et multinationales; la promotion de la croissance du secteur privé dans les pays en développement, grâce à un travail auprès des microentreprises, des petites et moyennes entreprises et des coopératives locales; et, plus récemment, le partenariat avec certaines sociétés canadiennes et multinationales pour créer de la « valeur partagée ». Par ailleurs, [selon une recherche](#) du CCCI et de l'INS, les bailleurs de fonds ont, ces dernières années, encouragé le développement du secteur privé local. S'associant avec des acteurs privés nationaux et multinationaux, ils sont intervenus à trois niveaux : macro (établissement de normes internationales, dialogues nationaux), méso (fonds pour l'innovation, création de partenariats, formation d'une chaîne de valeur) et micro (investissement dans le développement des affaires et le perfectionnement).

Mais pour que cette collaboration favorise le développement, chaque approche, à tous les niveaux, doit reposer sur une stratégie claire. À l'heure actuelle, outre de timides tentatives visant les [industries extractives](#) et la [responsabilité sociale des entreprises](#), tentatives qui n'ont été rendues publiques qu'en partie, le gouvernement canadien n'a pas de stratégie nette quant à la promotion du secteur privé ou à la collaboration avec lui. Une exception peut-être : le cadre très robuste de 2003 sur [le développement du secteur privé](#), qui définissait le soutien qu'apportait le gouvernement au secteur privé dans les pays en développement; ce cadre a depuis été archivé.

Il y a également lieu de déterminer clairement en quoi, dans chacun de ces dossiers, AMC contribuera à l'atteinte de résultats durables pour le développement et les plus pauvres. Le grand public n'a aucune façon d'évaluer [l'additionnalité développementale ou financière](#) des fonds publics investis dans des partenariats avec le secteur privé. Du reste, rien n'indique hors de tout doute que le secteur privé canadien a l'intérêt ou la motivation nécessaire pour coopérer de façon constructive au développement.

Le secteur privé joue aussi un rôle important dans le financement du développement. La récente Conférence sur le financement du développement d'Addis-Abeba l'a fait ressortir : les organismes privés de financement sont présentés comme la panacée au manque flagrant de fonds pour répondre aux besoins des pays en développement, notamment à leur besoin criant d'infrastructures. Ils sont également dans la ligne de mire pour le financement des objectifs du Programme pour 2030.

Vu l'importance accordée au rôle du secteur privé dans le discours mondial sur le développement international, et compte tenu de la volonté du gouvernement à faire du Canada un chef de file en la matière, le CCCI a organisé différentes conversations sur [ces questions](#), participé à l'élaboration de plusieurs importantes politiques nationales, et travaille actuellement à un document de discussion sur le secteur minier et le développement. À l'heure où s'ouvre une nouvelle ère, il faut sans attendre discuter davantage avec les principaux intervenants de ces grands dossiers de coopération internationale.

VERS L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS COMMUNS

Premiers 100 jours : Organiser des discussions multipartites pour examiner davantage les occasions et les défis que pose le travail avec les différents acteurs du secteur privé, le tout afin que chacun contribue concrètement au développement durable. Ces discussions pourraient sous-tendre une nouvelle stratégie d'AMC sur le secteur privé et le développement.

Première année : Lancer un travail de recherche et un dialogue éclairé rassemblant divers intervenants (universitaires, OSC, acteurs et bailleurs de fonds du secteur privé, différents ordres du gouvernement, etc.). Ces efforts doivent porter sur les occasions et les défis entourant la réglementation et l'orientation stratégique du rôle des sociétés canadiennes et multinationales dans le développement durable, y compris dans le financement de celui-ci. Parmi les enjeux à l'ordre du jour, notons l'additionnalité, la transparence et la responsabilisation.

4. Cohérence des politiques de développement durable

La fusion en 2013 de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) visait à « faire en sorte que le développement, le commerce et la diplomatie se retrouvent sur un même pied d'égalité », et à tirer parti des synergies entre les deux entités. Deux ans plus tard, certaines de ces synergies sont évidentes, surtout quand le programme de développement et d'aide humanitaire recoupe les efforts diplomatiques et le travail d'établissement de normes mondiales des Affaires étrangères. Mais ces synergies sont plus difficiles à percevoir (et les résultats, parfois contradictoires) quand l'aide doit concorder avec les priorités commerciales du Canada, et quand le commerce et l'investissement prévalent contre l'environnement et les droits de la personne (par exemple, les accords de libre-échange avec le Honduras et la Colombie, et la nouvelle série d'accords sur la protection des investissements étrangers, au sujet desquels les groupes de travail régionaux du CCCI ont formulé des recommandations consignées dans un [document d'information](#)).

Au moment de la fusion, le CCCI avait reconnu qu'elle pouvait entraîner une meilleure harmonisation des politiques du pays sur la réduction de la pauvreté et l'intervention humanitaire, c'est-à-dire la cohérence des politiques de développement (CPD). Toutefois, nous avons également sonné l'alarme quant aux dangers réels que la fusion posait : accroître l'incohérence des politiques, et assujettir encore plus le développement aux impératifs commerciaux et diplomatiques; c'est pourquoi nous avons du même coup [proposé sept critères](#) pour que la fusion favorise réellement la CPD. Parmi ceux-ci, notons l'établissement de la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* (LRADO) comme cadre orientant les activités du nouveau ministère, et la réaffirmation de l'engagement du Canada à respecter les principes d'efficacité de l'aide et du développement, ainsi que les grands principes humanitaires. Or, ces critères n'ont pas sous-tendu la démarche du nouveau ministère, et il est à l'heure actuelle difficile de conclure à une amélioration de la CPD. Les nouveaux ODD fournissent à Affaires mondiales Canada l'occasion d'adopter une approche intraministérielle et interministérielle plus

VERS L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS COMMUNS

intégrée reposant sur la cohérence des politiques de développement durable, et de fonder ses activités sur ces ODD, la LRADO et les grands principes humanitaires.

Premiers 100 jours : Réaffirmer le rôle central que joue la LRADO, les principes d'efficacité de l'aide et du développement, ainsi que les grands principes humanitaires dans le travail d'Affaires mondiales Canada, et s'engager à les intégrer dans toutes les activités du ministère.

Première année : Faire preuve d'un engagement politique solide et de leadership pour assurer la cohérence des politiques de développement durable, cohérence qui doit reposer sur les principes fondamentaux de défense des droits de la personne, de viabilité de l'environnement et de développement inclusif; à cette fin, définir clairement des buts, des objectifs, des rôles et des responsabilités dans l'ensemble du ministère.

5. Budget d'APD du Canada – Un rétablissement s'impose

L'aide publique au développement (APD) canadienne (ou l'aide) est en chute libre depuis 2011; alors qu'elle a atteint cette année-là un sommet de 5,5 milliards de dollars, elle n'était plus que de 4,9 milliards en 2013-2014. Sur une note positive, l'aide canadienne globale semble s'être rétablie en 2014-2015, atteignant environ 5,7 milliards. Or, cette hausse est trompeuse en raison de deux facteurs : un prêt de faveur ponctuel de 400 millions de dollars consenti à l'Ukraine, et un versement en double à l'Association internationale de développement de la Banque mondiale (en raison d'un nouveau mode de paiement, le Canada a versé sa contribution de 441,6 millions de dollars deux fois dans la même année financière). Par conséquent, si l'on en soustrait ces deux montants, le réel budget de l'aide avoisine plutôt 4,8 milliards de dollars, ce qui est en deçà de celui de 2013-2014. Qui plus est, malgré cette hausse, l'enveloppe d'aide internationale (EAI) – un meilleur indicateur de nos engagements concrets à réduire la pauvreté dans les pays en développement – reste inchangée. Des coûts ponctuels de réinstallation des réfugiés feront encore une fois grimper le montant de l'APD canadienne en 2015-2016, mais cette hausse ne s'accompagnera pas d'une augmentation proportionnée de l'EAIⁱ.

Pourtant, outre l'effort du gouvernement précédent pour réduire le déficit et afficher un excédent, aucune raison valable n'explique une chute à ce point marquée de l'APD canadienne, ni son maintien à ce niveau. Entre 1970 et 1994, l'aide canadienne a toujours représenté plus de 0,4 % du revenu national brut (RNB). En considérant les dépenses pour l'aide et la défense nationale comme un indicateur de l'engagement mondial, [une recherche récente](#) de Robert Greenhill, ancien directeur général du Forum économique mondial et président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), indique que l'engagement mondial du Canada est en baisse depuis les années 1990. M. Greenhill montre que la contribution du Canada, mesurée selon le pourcentage du PIB, est la dernière du G7, la dernière parmi les économies de taille moyenne, et largement inférieure aux niveaux historiques d'engagement du pays. Pourtant, au vu de sondages récents et de la façon dont les Canadiens ont répondu à une série de crises humanitaires, on peut constater que ceux-ci sont généreux – cette compassion étant parfaitement illustrée par l'élan de solidarité qu'a suscité la crise des réfugiés syriens – et que le [développement](#)

VERS L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS COMMUNS

[international](#) et la [réduction de la pauvreté](#) leur tiennent à cœur. Et s'il existe d'autres sources de financement pour le développement et l'aide humanitaire, l'APD n'en demeure pas moins la source la plus directe pour réduire la pauvreté extrême et s'attaquer à ses causes fondamentales.

Le Canada peut contrer le déclin de l'APD de différentes façons : établir un échéancier en vue d'atteindre la cible de 0,7 % du RNB (d'ici dix ans), et ce, en augmentant de façon prévisible l'EAI, comme le gouvernement libéral l'a fait en 2003; consacrer (d'ici un an) 50 % du budget de l'aide aux pays à faible revenu, aux pays les moins avancés (PMA) et aux États fragiles (cette contribution avoisine actuellement 45 %) (d'ici un an); diriger graduellement 0,15 % du RNB aux PMA (d'ici 2019-2020); et devenir l'un des trois principaux donateurs dans au moins la moitié des pays ciblés (d'ici 2019-2020).

On note récemment une tendance marquée à privilégier le soutien aux organisations multilatérales au détriment du financement prévisible, durable et adapté aux besoins accordé aux gouvernements des pays partenaires et aux OSC. Pour infléchir cette tendance, le gouvernement pourrait notamment revoir les mécanismes de financement des projets humanitaires et bilatéraux, et augmenter les pouvoirs délégués de la ministre du Développement international et des hauts fonctionnaires d'AMC, à la fois au Canada et sur le terrain.

Durant le premier mois de son mandat, le nouveau gouvernement a démontré qu'il avait à cœur la lutte contre les changements climatiques, notamment en y allouant du financement; on peut s'attendre à ce qu'il s'agisse de fonds nouveaux s'ajoutant au budget de l'aide existant. Vu l'introduction des ODD et la vision pour 2030 selon laquelle personne ne sera laissé pour compte, le gouvernement devrait poursuivre dans cette veine louable, et prendre un engagement à la hauteur des enjeux du développement durable.

Premiers 100 jours : Intégrer un échéancier sur dix ans au budget 2016 pour augmenter de façon prévisible l'enveloppe d'aide internationale en vue d'atteindre la cible de 0,7 %; assortir cet échéancier d'une explication claire justifiant l'importance de cette cible pour notre avenir, tant ici qu'ailleurs.

Première année : Consacrer 50 % de notre APD aux pays à faible revenu, aux pays les moins avancés et aux États fragiles.

¹ Le soutien aux réfugiés lors de leur première année au Canada est compris dans le budget global de l'aide, mais pas dans l'EAI. Par conséquent, les coûts plus élevés liés à l'établissement des réfugiés entraîneront une hausse du budget de l'aide, sans que soient augmentées les ressources affectées à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.